



## Courrier pour contestations multiples

Par **bilibok**, le **01/11/2012 à 12:01**

Bonjour,

Je souhaite contester un certain nombre de choses en regard de mon employeur (agence d'hôtesses pour laquelle j'ai travaillé 10 jours), soit la convention collective 3301 si j'ai bien compris (aucune notification à ce sujet sur le contrat de travail).

Tout d'abord, il faut savoir que nous travaillions dans un centre commercial, dans le hall face à l'entrée et dans un croisement, donc en plein courant d'air. Il faisait froid et nous étions gelées car en petite robe à manches courtes, et l'agence nous interdisait formellement de mettre une veste ou quoi que ce soit qui aurait pu nous réchauffer.

Ensuite, d'autres points ne me paraissent pas légaux en vue des articles de la conventions collective et/ou des articles de loi que j'ai pu trouver.

- étant donné que nous devons porter la robe qui nous était fournie, et que nous devons nous-même fournir certains accessoires comme le rouge à lèvres rouge (que j'ai dû acheter pour cette mission), des collants chair, etc. nous devrions avoir droit à une prime de déshabillage/d'entretien, ainsi que les frais pour les achats d'accessoires demandés.
- l'employeur ne prend pas en charge 50% des frais de transport, ce qui je crois est obligatoire.
- les vestiaires étaient un local poussiéreux, plein de cartons sur lesquels nous devons mettre nos affaires et nous changer
- il était indiqué sur le contrat que nous avions nos horaires 10 jours avant, or nous les avons la veille (au mieux !)
- les temps de pause (15 min sur 6h-6h30 de travail l'après-midi) nous sont retirés du salaire, ainsi que les temps de repas.
- le temps de travail : les heures au-delà de 35h sur 5 jours ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires.
- il n'y a aucun numéro de siret ni convention collective sur le contrat.

J'aimerais donc savoir si je ne fais pas d'erreur sur ces contestations, et comment je dois procéder pour dénoncer tous ces faits et demander dédommagement. Et si je dois leur écrire un courrier avant toute autre démarche, comment le mettre en forme.

Par avance je vous remercie !

Par **pat76**, le **02/11/2012 à 18:20**

Bonjour

Votre contrat est terminé?

Vous aviez informé l'inspection du travail de vos conditions de travail?

Vos collègues ont réagi de quelle manière aux conditions imposées?

Par **bilibok**, le **04/11/2012 à 17:14**

Bonjour et merci,

oui mon contrat est terminé. La plupart de mes collègues sont parties avant la fin de la mission, le froid étant insoutenable, l'une d'elle avait les pieds et mains bleues !

Non je n'ai fait aucune démarche encore, je ne sais pas trop par où commencer...

Ecrire en premier lieu un courrier à mon employeur le prévenant des poursuites qui vont être encourues, ou passer d'abors par l'inspection du travail, ou un juriste ?

Par **pat76**, le **04/11/2012 à 17:27**

Bonjour

Allez d'abord expliquer la situation qui était la votre et celle de vos ex-collègues pendant la durée de votre contrat, à l'inspection du travail.

Prenez tous les documents en votre possession (contrat, bulletin de salaire, etc...)

Après avoir obtenu l'avis de l'inspection du travail, revenez sur le forum.

Par **bilibok**, le **04/11/2012 à 17:34**

Merci beaucoup !